

CRUICKSHANK

DESCRIPTION

- Endroit : Bras nord de la rivière Sevogle
- Type de section : eaux de la Couronne réservées à la pêche à la journée
- Longueur de la section : 4,5 kilomètres (de l'embouchure du ruisseau Camp Doris inclusivement vers l'amont à sa confluence avec le ruisseau non nommé à environ 800 mètres en amont de la fosse Cruickshank)
- Nombre de fosses ayant reçu un nom : 15
- Largeur de la rivière : de 8 à 23 mètres
- Fond de la rivière : gravier, roches, haut-fond, quelques grosses roches
- Renseignements supplémentaires : il n'y a pas de rapides ni de chutes. Les pêcheurs doivent passer à gué pour se rendre aux fosses situées en aval. Et il faut être prudent, car les rives de ces fosses sont très escarpées.

ACCÈS

NOTE : L'accès à certaine section de pêche pourrait nécessiter l'emploi d'un véhicule à quatre roues motrices.

1. À partir de la ville de Miramichi, parcourez 28,5 km en direction nord-ouest sur la Route 430 jusqu'au pont de Wayerton.
2. À partir du pont de Wayerton, faites 3,5 km jusqu'au chemin Fraser Burchill (il s'agit d'un chemin en gravier sur la gauche).
3. Poursuivez votre route sur le chemin Fraser Burchill sur une distance de 8,0 km jusqu'au chemin d'accès à la section Cruickshank, à votre gauche.
4. Suivez le chemin d'accès, soit 1,3 km, pour vous rendre au camp. On peut se rendre à la rivière en suivant les sentiers qui se trouvent en amont et en aval du camp.

HÉBERGEMENT

- Camp : peut accueillir quatre (4) personnes
- Lits : un (1) lit superposé avec matelas et deux (2) lits simples avec matelas
- Commodités : poêle à bois, table, évier, bancs, balai, vadrouille et toilettes extérieures
- Eau : le camp a accès à un approvisionnement en eau par gravité, quand les conditions sont favorables.
Les pêcheurs doivent apporter leur eau potable.
- Équipé pour l'usage d'une génératrice
- Autres précisions : le pêcheur est responsable d'apporter tout article qui n'a pas été énuméré ci-dessus
- Le bois de chauffage n'est pas fourni. Il est recommandé que seul le bois de chauffage séché au four soit apporté à la section des eaux de la Couronne réservées en raison du risque de propagation d'insectes envahissants et de maladies. Si vous utilisez du bois de chauffage qui n'a pas été séché au four, achetez-le localement (le plus près possible de votre destination), brûlez tout sur place et ne ramenez pas le bois de chauffage restant.
- Chaque pêcheur est responsable de rapporter ses déchets. Il est strictement interdit de laisser des déchets sur les lieux.

RÈGLEMENTS

- Pour obtenir des renseignements courant sur les mesures de conservation du saumon comme les exigences de pêche avec remise à l'eau, veuillez consulter le site Web de Pêches et Océans Canada.
- Les réglementations générales de la pêche au Nouveau-Brunswick sont en vigueur. Consultez le livre *Pêche* pour plus de renseignements.